

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement



Rapport d'activité 2004

SOMMAIRE

Rapport Moral	P1
1- Composition de l'association	P3
Le conseil d'administration	p4
Le bureau	p5
L'équipe	p5
Les membres adhérents du caue	p6
2- L'aide à la décision des collectivités locales	P9
Communes accompagnées en 2004 et perspectives d'avenir	p11
Communes suivies en 2004 pour un document d'urbanisme	p12
Communes suivies en 2004 pour un projet d'équipement ou d'aménagement d'espace public	p14
3- Le conseil aux particuliers	P19
Les permanences en 2004	p21
Les commune concernées par les projets des pétitionnaires	p22
4- Le fleurissement	P25
Édition 2004 du concours départemental des villes et villages fleuris	p27
5- Le centre de documentation	P29
Composition du fond documentaire et acquisitions	p31
6- Action culturelle	P33
La 5ème nuit du film	p35
7- Revue de presse	P37

RAPPORT MORAL

Le rapport d'activités constitue une étape importante dans la vie de toute association ou entreprise. Outre l'aspect quantitatif, il autorise à se questionner sur les objectifs définis, les résultats attendus et, bien entendu, pour ce qui nous concerne, l'efficacité des actions au regard des missions imposées par la loi. Au-delà, il permet également de s'interroger sur l'avenir et de proposer des axes ou des voies à suivre pour améliorer ce sur quoi nous sommes attendus.

Il est important de rappeler que le CAUE a un rôle majeur et désormais incontournable dans l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Ses actions sont aujourd'hui identifiées et reconnues, en atteste l'augmentation régulière du nombre de ses adhérents. La mission de service public qui lui est demandée fixe les règles de l'action et définit une posture claire vis-à-vis de l'ensemble des partenaires et des personnes qui le sollicitent. Ceci implique le respect d'une déontologie qui ne saurait être détournée notamment en matière de maîtrise d'œuvre. Cependant, nombreux sont ceux qui s'interrogent encore sur les limites que nous ne devons pas franchir.

Afin de clarifier ces questionnements, il semble nécessaire de rappeler le cadre de nos missions et ce que nous engageons pour améliorer la qualité générale de notre environnement.

Le CAUE est et doit rester un organisme d'aide à la décision indépendant et neutre au service de l'ensemble des collectivités du département. Son rôle, désormais largement apprécié sur les domaines des réflexions préalables, de l'accompagnement des collectivités et de la programmation, est formalisé par des conventions d'objectifs signées avec les communes ou leurs groupements. En aucun cas, il ne s'agit de prestations concurrentielles obligeant les maîtres d'ouvrages à engager des procédures conformes au code des marchés publics. Les conventions d'objectifs sont systématiquement accompagnées d'une sorte de feuille de route précisant les modalités et les limites de l'intervention.

Le travail en amont que réalise le CAUE ne peut être assimilé à de l'AMO ou à de la conduite d'opérations et encore moins à des prestations de conception. Dans cette logique, le CAUE se situe davantage dans une posture d'accompagnement que de prestation. D'ailleurs, chaque année, le CAUE organise un grand nombre de consultations de bureaux d'études pour le compte des collectivités.

Il est arrivé parfois, pour des nécessités liées à la nature de la demande ou dans un objectif d'exemplarité, que le CAUE soit conduit à réaliser certaines études préalables qui pourraient entrer dans le champ concurrentiel. Ce fut le cas dans certaines approches de documents d'urbanisme. Néanmoins, à l'issue du travail effectué, le CAUE a toujours donné le relais aux professionnels. La démarche d'accompagnement des collectivités est en outre justifiée par le souci de suivre les démarches à long terme et de garantir un objectif de qualité.

Pour les années à venir, le CAUE doit renforcer ce type d'activités auprès des collectivités en se tournant davantage vers les communautés de communes et les pays. Conformément aux réorientations définies par le Conseil général, les objectifs du développement durable seront au cœur des actions territorialisées. Ainsi, les différents niveaux de décision pourront inscrire leurs projets dans ces objectifs à partir de méthodes que le CAUE leur proposera en relation avec d'autres partenaires comme les services de l'État et les chambres consulaires. Ces méthodes ont déjà été expérimentées et éprouvées à plusieurs reprises. Elles permettent de construire des stratégies d'aménagement cohérentes qui se concrétisent par des projets répondant aux réels besoins.

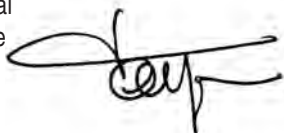
Compte tenu des enjeux départementaux et de la nouvelle recomposition des territoires, il est urgent de faire évoluer les pratiques et les savoir-faire pour une meilleure qualité de nos paysages et de notre environnement.

L'activité du CAUE en 2004 demeure importante et prouve la réalité des besoins en ingénierie d'accompagnement des collectivités.

Après une période durant laquelle les communes se sont lancées dans des procédures de révision ou de création de documents d'urbanisme, dont 57 ont été accompagnées par le CAUE, vient désormais le temps de la mise en forme des projets. Toutefois, le constat sur la mise en application de la loi SRU est particulièrement négatif. On ne peut que regretter la permanence des pratiques antérieures de l'urbanisme.

Le concept de PADD n'a pas été compris à sa juste valeur et, dans la majorité des cas, ne s'est limité qu'à une somme de poncifs désuets ou au simple respect du texte de loi. Les communes ne sont pas entrées dans une démarche de projet et ne se sont contentées, une nouvelle fois, que de gérer les questions de constructibilité. La responsabilité est partagée et sans doute, le CAUE n'a pas su non plus œuvrer pour modifier ces logiques. Cela dit, il semble qu'il faille du temps pour que changent les méthodes et les manières de faire. On peut le comprendre lorsqu'on sait combien il est difficile et complexe de gérer un territoire aux multiples facettes. Le chemin est encore long et offre un champ de possibilités de travail illimité pour le CAUE.

Jean-Claude TOURNAYRE
Vice-président du conseil général
Président du CAUE de l'Ardèche



1 COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

4 membres de l'État

M.le directeur départemental de l'agriculture et de la Forêt - M.QUATREMERRE
M.le directeur départemental de l'équipement – M.PFEIFFER
M.le chef du service départemental de l'architecture – M.GUILLAUME
M.l'inspecteur d'académie – M.VERLUCCO => M.DORNE, directeur du CDDP 07, remplaçant Mme AVEZARD au 02/09/04

6 membres des collectivités locales désignés par le Conseil Général en 2004

M.COMTE, conseiller général, maire de Burzet
M.CONSTANT, conseiller général
M.DUCHAMP, conseiller général, maire de Félines
M. PEVERELLI, conseiller général
M.TOURNAYRE, conseiller général
M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

4 représentants des professions concernées, désignés par le Préfet, après consultations des organismes concernés

(désignés par arrêté préfectoral n°2001-1479 le 10/10/01 pour 3 ans)
M.DUNOGIER, représentant la Chambre des géomètres experts
Mme ARNICHAND, représentant l'Ordre des architectes
M.PELAPRAT, représentant le Syndicat départemental des architectes de l'Ardèche
M.CORTIAL, représentant de l'Union départementale des syndicats des maîtres artisans de l'Ardèche

Suppléants

Mme MONTMARD, architecte pour l'Ordre des architectes
M.MICHEL, architecte pour le Syndicat des architectes de l'Ardèche

2 personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement choisies par le Préfet

(désignés par arrêté préfectoral n°2003-23-7 le 23/01/03 pour 3 ans)
M.DELUBAC, président de la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche,
M.ROUX, géographe, maître de conférence à l'IGA de Grenoble

6 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Mme ROBERT, adjointe à la mairie de St Romain-de-Lerps, réélue le 28/06/04
M.BELTRAMIN, président des Aubenades de la Photo, élu le 15/07/02
M.DAUDEL, adjoint à Bourg-st-andéol, élu le 15/07/02
M.DOUILLET, président du CAL 07, réélu 07/07/03
Mme GILLY, maire de St Laurent-sous-Coiron, élue le 07/07/03
Mme SOUBEYRAND-GERY, géographe, élue le 07/07/03

1 représentant du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative :

Mlle GAMER,

Les membres associés, siégeant avec voix consultative

M.le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Annonay
M.le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Aubenas
M.le président de la Chambre des notaires
M.le président de la Chambre des métiers
M.le président de la Chambre d'agriculture
Mme St CRIQ, représentant l'Association des Maires de l'Ardèche, Maire de Soyons
M.TRAN, président de l'Ecole d'Architecture de Lyon
M.LAQUET

BUREAU

Président

M.TOURNAYRE, conseiller général

Vice-Présidents

M.CONSTANT, conseiller général

M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

Membres

Mme ARNICHAND, représentant l'Ordre des architectes

ÉQUIPE

Directeur

M.FIFRE, urbaniste - géographe

Responsable d'études

M.FLAMBEAUX, architecte

Chargés de mission

M. BOUSQUET, architecte (jusqu'au 03 mars 2004)

Mlle CAHUZAC, architecte (au 01 juin 2004)

Chargés d'études

Mme MAGNIEZ, environnementaliste

M. MAISONNEUVE, géographe

M. ROBERT, environnementaliste

Infographie

M. MARTIN, plasticien

Documentation

Mlle. GAMER, documentaliste

Secrétaire

Mme. ANDRÉ (au 15 décembre 2003)

Comptable

Mlle MARZIN (au 02 janvier 2004)

Stagiaires intégrés à l'équipe en 2004

Charlotte COLLOMB, élève urbaniste

Marion GASTINEL, élève paysagiste

Florence JACQUEMET, élève documentaliste

Yann PIALET, étudiant en licence professionnelle "promotion du patrimoine territorial"

Aurélie PICOT, élève urbaniste

Aurélie POINARD, élève urbaniste

Cédric ROUSSEL DUSSAULT, élève paysagiste

MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE

Les particuliers adhérents

M.BECHETOILLE
M.BOUSQUET
M. DHENIN
M.DUCLERCQ
M.GAGLIONE
Mme GAGLIONE
M.MARTEL
M. MICHEL
M.MILLAU
M.PLUMECOQ
M.REVERDI
Mme RIGAUD
Mme TOUZOT
M.UNTERINER

Les professionnels adhérents

Mme ALBANESE, architecte
Mme MERIAU, urbaniste
Mme MONMARD, architecte
SARL BAM, bureau d'architectes
SA SAUNIER, agence d'environnement

Les communautés de communes adhérentes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CHATAIGNIERS

*Albon - Gluiras - Issamoulenc - Marcols-les-Eaux
Saint-Julien-du-Gua - Saint-Pierreville*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

*Annonay - Boulieu-les-Annonay - Davézieux - Le Monestier
Roiffieux - Saint-Clair - Saint-Cyr - Saint-Julien-Vocance
Saint-Marcel-lès-Annonay - Savas - Talencieux - Thorrenc
Vanosc - Vernosc-les-Annonay - Villevocance - Vocance*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES DEUX RIVES

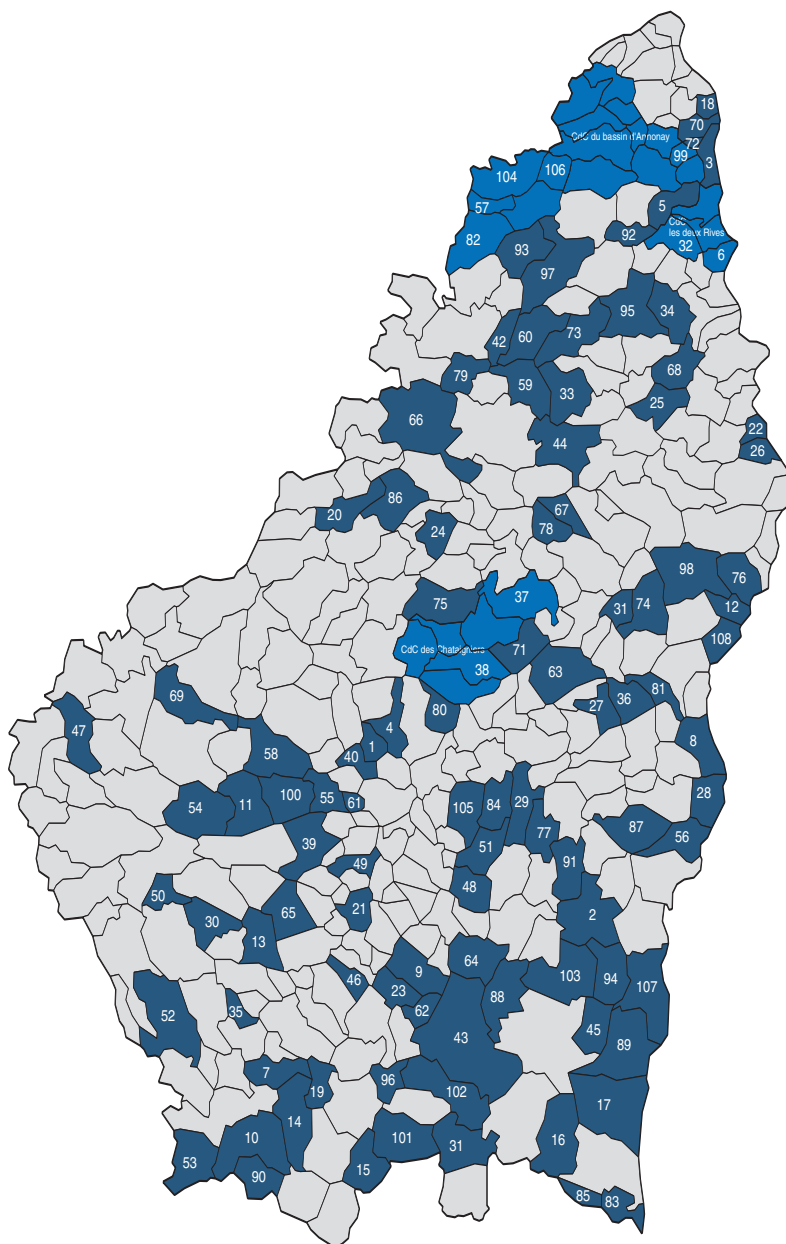
Arras-sur-Rhône - Éclassan - Ozon - Sarras

Les communes adhérentes

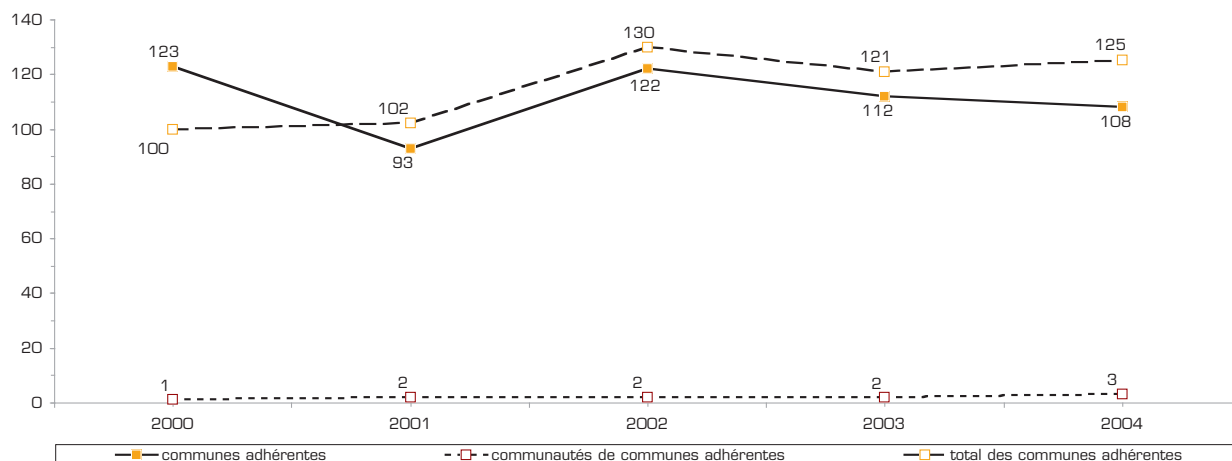
1- AIZAC
2- ALBA-LA-ROMAINE
3- ANDANCE
4- ANTRAIGUES-SUR-VOLANE
5- ARDOIX
6- ARRAS-SUR-RHÔNE
7- LES ASSIONS
8- BAIX
9- BALAZUC
10- BANNE
11- BARNAS
12- BEAUCHASTEL
13- BEAUMONT
14- BERRIAS-ET-CASTELJAU
15- BESSAS

16- BIDON
17- BOURG-SAINT-ANDÉOL
18- CHAMPAGNE
19- CHANDOLAS
20- CHANÉAC
21- CHASSIERS
22- CHÂTEAUBOURG
23- CHAUZON
24- LE CHEYLARD
25- COLOMBIER-LE-JEUNE
26- CORNAS
27- COUX
28- CRUAS
29- DARBRES
30- DOMPNAC
31- DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX
32- ECLASSAN
33- EMPURANY
34- ÉTABLES
35- FAUGÈRES
36- FLAVIAC
37- GLUIRAS
38- ISSAMOULENC
39- JAUJAC
40- JUVINAS
41- LABASTIDE-DE-VIRAC
42- LAFARRE
43- LAGORCE
44- LAMASTRE
45- LARNAS
46- LAURAC-EN-VIVARAIS
47- LAVILATTE
48- LAVILLEDIEU
49- LENTILLÈRES
50- LOUBARESSE
51- LUSSAS
52- MALARCE-SUR-LA-THINES
53- MALBOSC
54- MAYRES
55- MEYRAS
56- MEYSSE
57- LE MONESTIER
58- MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
59- NOZIÈRES
60- PAILHARÈS
61- PONT-DE-LABEAUME
62- PRADONS
63- PRANLES
64- ROCHECOLOMBE
65- ROCLES
66- SAINT-AGRÈVE
67- SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS
68- SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN
69- SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE
70- SAINT-DÉSIRAT
71- SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRES

M EMBRES ADHÉRENTS DU CAUE

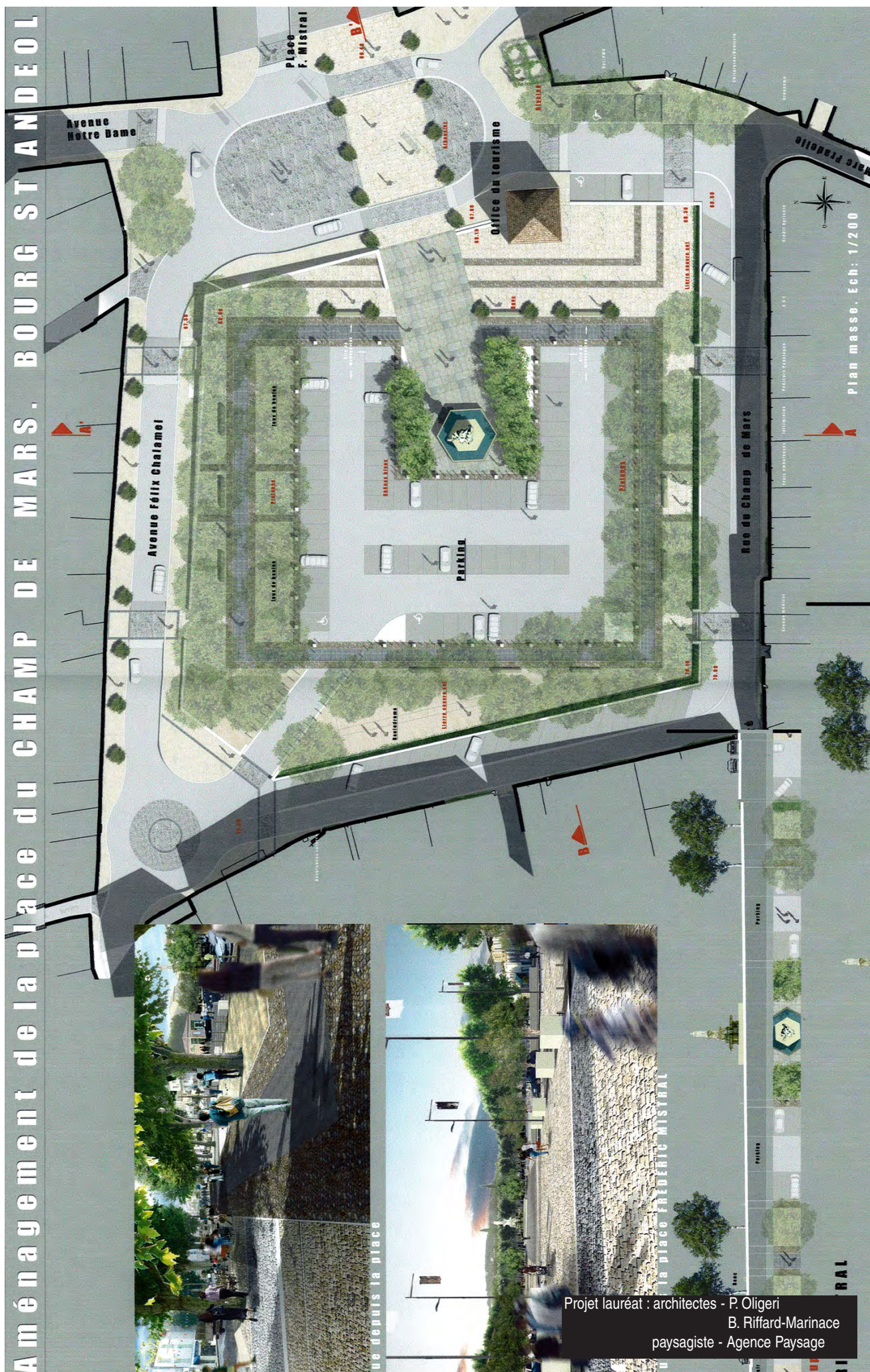


- 72- SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX
- 73- SAINT-FÉLICIEN
- 74- SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
- 75- SAINT-GENEST-LACHAMP
- 76- SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- 77- SAINT-GINEYS-EN-COIRON
- 78- SAINT-JEAN-CHAMBRE
- 79- SAINT-JEURE-D'ANDAURE
- 80- SAINT-JOSEPH-DES-BANCS
- 81- SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- 82- SAINT-JULIEN-VOCANCE
- 83- SAINT-JUST-D'ARDÈCHE
- 84- SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON
- 85- SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE
- 86- SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- 87- SAINT-MARTIN-SOUS-LAVEZON
- 88- SAINT-MAURICE-D'IBIE
- 89- SAINT-MONTAN
- 90- SAINT-PAUL-LE-JEUNE
- 91- SAINT-PONS
- 92- SAINT-ROMAIN-D'AY
- 93- SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
- 94- SAINT-THOMÉ
- 95- SAINT-VICTOR
- 96- SAMPZON
- 97- SATILLIEU
- 98- SOYONS
- 99- THORRENC
- 100- THUEYTS
- 101- VAGNAS
- 102- VALLON-PONT-D'ARC
- 103- VALVIGNIÈRES
- 104- VANOSC
- 105- VESSEAUX
- 106- VILLEVOCANCE
- 107- VIVIERS
- 108- LA VOULTE-SUR-RHÔNE



2

L'AIDE À LA DÉCISION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



COMMUNES ACCOMPAGNÉES EN 2004 **ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'aide à la décision des collectivités constituent le volet le plus important de l'activité du CAUE. En 2004, le CAUE a suivi 136 dossiers dont 57 documents d'urbanisme. La nature de l'accompagnement des communes, en dehors des PLU ou des cartes communales concerne des aménagements d'espaces publics, des programmations de bâtiments et quelques projets de natures diverses (Villages de caractère, Conseil fleurissement, ...).

Un premier constat peut d'ores et déjà être formulé notamment pour ce qui concerne les documents d'urbanisme. Alors que chacun s'accordait, en 2001, à considérer que les dispositions de la loi SRU allait révolutionner les pratiques de l'urbanisme en mettant au centre de la procédure la notion de projet ; force est de constater que ce ne fut absolument pas le cas et que les méthodes antérieures perdurèrent selon des principes quasi immuables.

Plusieurs éléments d'analyse nous permettent aujourd'hui d'étayer ce constat d'échec. D'une part, le PADD qui avait pour ambition de constituer la colonne vertébrale du document d'urbanisme, en raison d'une mauvaise interprétation de la part de nombreux partenaires (Élus locaux, bureaux d'études, services de l'État, ...), n'est devenu qu'un document édulcoré listant une somme de poncifs et répondant aux principes généraux de la loi. La notion de projet de développement avec son dispositif méthodologique était mécaniquement exclue de la démarche puisque juridiquement sans valeur au sens de l'opposabilité au tiers. D'autre part, les modalités de concertation, envisagées comme règle démocratique d'information, d'échanges avec la population et de mise en place du débat public ne se limitèrent bien souvent qu'au strict minimum suggéré par la loi. Rares sont les cas où la concertation prit des formes complexes et joua un rôle moteur dans l'élaboration du projet et du document d'urbanisme. Enfin, face à ces nouveaux dispositifs considérés par beaucoup comme contraignants, les élus opposèrent des notions de rapidité d'exécution, d'inadaptabilité de la méthode à leur échelle et de cherté des études à engager. En fait, pour la majorité des maîtres d'ouvrage, le document d'urbanisme n'est qu'un outil de régulation des intérêts privés (le devenir du terrain de M. Durand) et n'a comme objectif unique de répondre qu'au principe de constructibilité. Ce qui in fine arrange tout le monde.

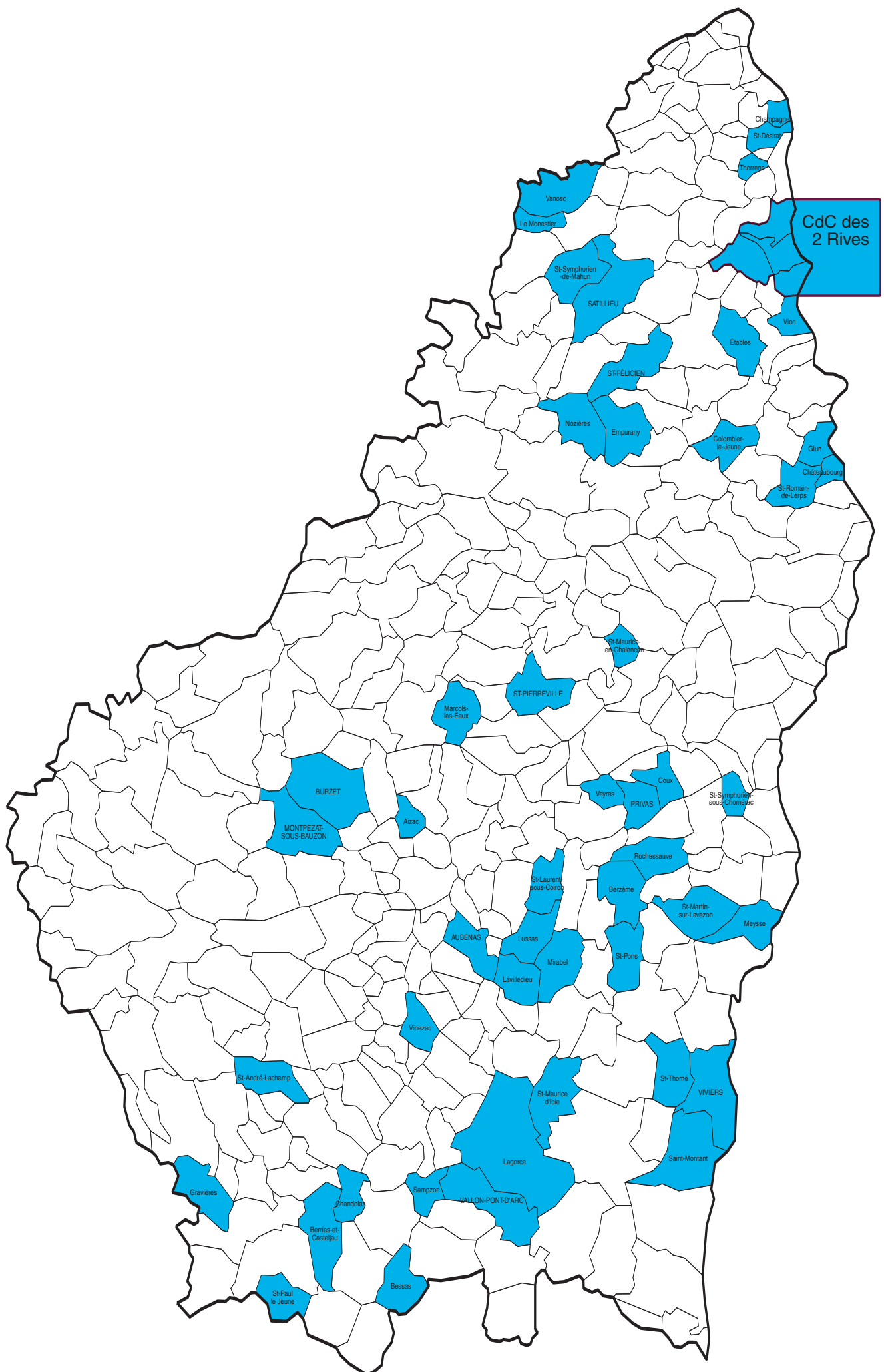
Ceci nous conduit à proposer une alternative qui consiste à exclure du champ de la procédure la démarche de projet en lui attribuant un nouveau statut et en intégrant également les objectifs du développement durable. Ces derniers, jugés trop abstraits, ont été mis au ban des procédures et n'ont souvent été repris qu'au travers d'un discours généreux excluant toute proposition opératoire. Or, il existe des méthodes de mise en forme s'appuyant sur des référentiels éprouvés et aboutissant à des actions concrètes. Le CAUE propose donc d'assister les collectivités selon ces objectifs et en définissant de nouvelles modalités d'aide à la décision.

L'accompagnement des communes et des communautés de communes doit désormais évoluer vers une assistance qui doit s'inscrire dans le temps. Le suivi des documents d'urbanisme va progressivement diminuer au profit des logiques de projets qui nécessitent également un accompagnement à long terme. Dans cette perspective, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage doit être inscrite dans une forme de contrat avec les différentes échelles territoriales : Conseil général, Pays, Communautés de communes, Communes,

La nouvelle convention avec le Conseil général de l'Ardèche, dont la signature est prévue au mois de juin prochain, définira le cadre général de l'intervention du CAUE auprès des autres structures territoriales. Afin de répondre aux objectifs qualitatifs escomptés, des conventions seront négociées avec les autres échelles du territoire. Elles fixeront les thèmes de travail et les modalités de recours au CAUE.

C COMMUNES SUIVIES EN 2004 POUR UN DOCUMENT D'URBANISME

1	Aizac	Carte communale
2	Aubenas	PLU
3	Aubenas-Vals-Vinobre	SCOT
4	Berrias-et-Casteljau	PLU
5	Berzème	Projet urbain
6	Bessas	Carte communale
7	Burzet	PLU
8	Cdc les deux Rives	PADD intercommunal
9	Champagne	PLU
10	Chandolas	PLU
11	Châteaubourg	Modification de POS
12	Colombier-le-Jeune	Carte communale
13	Coux	PLU
14	Empurany	Carte communale
15	étables	Carte communale
16	Glun	PLU
17	Gravières	Carte communale
18	Lagorce	PLU
19	Lavilledieu	PLU
20	Le Monestier	Carte communale
21	Lussas	PLU
22	Marcols-les-Eaux	PLU
23	Meysse	Modification de POS
24	Mirabel	Projet urbain/carte communale
25	Montpezat-sous-Bauzon	PLU
26	Montpezat-sous-Bauzon	ZPPAUP
27	Nozières	Carte communale
28	Privas	PROJET URBAIN
29	Privas	PLU
30	Rochessauve	Carte communale
31	Saint-André-Lachamp	Carte communale
32	Saint-Désirat	PLU
33	Saint-Félicien	PLU
34	Saint-Laurent-sous-Coiron	Carte communale
35	Saint-Martin-sur-Lavezon	Carte communale
36	Saint-Maurice-d'Ibie	PLU
37	Saint-Maurice-en-Chalencon	Carte communale
38	Saint-Montan	PLU
39	Saint-Paul-le-Jeune	PLU
40	Saint-Pierreville	PLU
41	Saint-Pons	Carte communale
42	Saint-Romain-de-Lerps	PLU
43	Saint-Symphorien-de-Mahun	Carte communale
44	Saint-Symphorien-de-Mahun	ZPPAUP
45	Saint-Thomé	Carte communale
46	Saintt-Symphorien-sous-Chomérac	PLU
47	Sampzon	Carte communale
48	Satillieu	RÉVISION POS
49	Thorrenc	Carte communale
50	Vallon-Pont-d'Arc	Projet urbain
51	Vallon-Pont-d'Arc	PLU
52	Valvignières	Carte communale
53	Vanosc	Carte communale
54	Veyras	PLU
55	Vinezac	PLU
56	Vion	PLU
57	Viviers	PLU

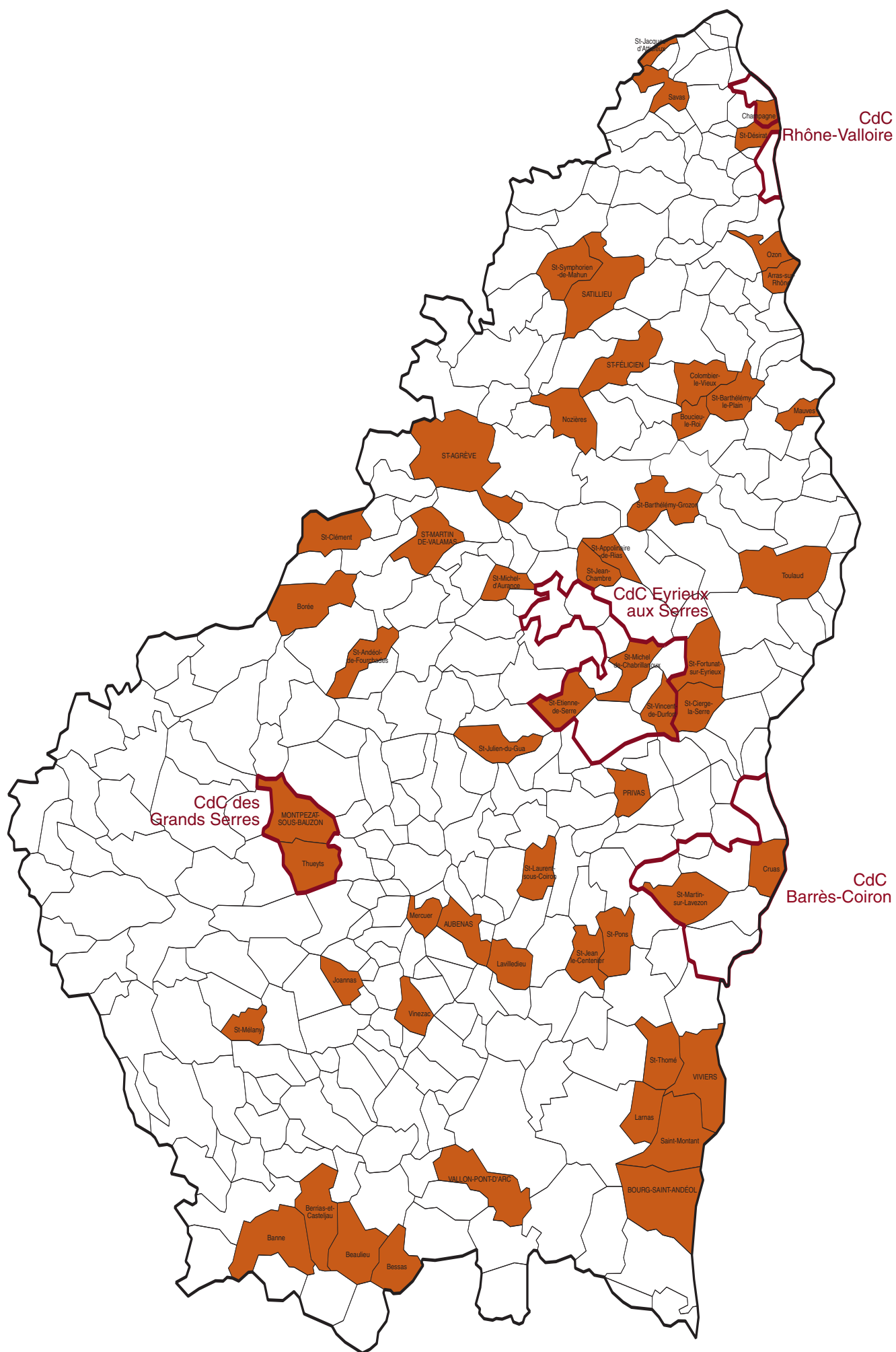


C

COMMUNES SUIVIES EN 2004 POUR UN PROJET D'ÉQUIPEMENT OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACE PUBLIC

1	Arras-sur-Rhône	Expertise du vieux pont
2	Arras-sur-Rhône	Création d'une cantine scolaire
3	Aubenas	Étude de définition
4	Banne	Aménagement du village (médiation)
5	Beaulieu	Aménagement des espaces publics
6	Berrias-et-Casteljau	Signalétique communale
7	Bessas	Expertise d'un bâtiment communal
8	Borée	Halle couverte en lauzes
9	Borée	Village de caractère
10	Boucieu-le-Roi	Conseil fleurissement
11	Bourg-Saint-Andéol	Étude de circulation
12	Bourg-Saint-Andéol	Concours de la place du Champ-de-Mars
13	Bourg-Saint-Andéol	Concours de la médiathèque
14	CdC Barrés Coiron	Opération façades
15	CdC des Grands Serres	Place de la République à Montpezat
16	CdC d'Eyrieux aux Serres	Restructuration de l'usine du Moulinon
17	CdC Rhône Valloire	Port fluvial (avec CAUE 26)
18	Champagne	Extension de la salle des fêtes
19	Champagne	Aménagements berges du Rhône
20	Colombier-le-Vieux	Aménagement des espaces publics
21	Cruas	Aménagement du village
22	Cruas	Aménagement du gymnase
23	Cruas	Aménagement du village médiéval
24	Joannas	Aménagement du château
25	Larnas	Lotissement communal
26	Lavilledieu	Aménagement des espaces publics
27	Lavilledieu	Aménagement du cloître et des espaces publics
28	Mauves	Traversée de village
29	Mercuer	Programmation de la nouvelle école/église
30	Montpezat-sous-Bauzon	Aménagement de la place mairie (concours)
31	Montpezat-sous-Bauzon	Charte matériaux et végétaux
32	Nozières	Village de caractère
33	Ozon	Aménagement du village
34	Parc Naturel des Monts d'Ardèche	SIG PNR / observatoire du paysage
35	Privas	Crèche et école maternelle
36	Privas	Expertise de l'usine lucquet
37	Privas	Expertise de l'îlot Chanéac
38	Privas	Charte architecture et urbaine
39	Saint-Agrève	Aménagement du terrain de la gare
40	Saint-Andéol-de-Fourchades	Aménagement du village

41	Saint-Appolinaire-de-Rias	Aménagement de la bibliothèque
42	Saint-barthélemy-grozon	Locaux de la mairie
43	Saint-Barthélemy-le-Plain	Expertise d'un bâtiment communal
44	Saint-Cierge-la-Serre	Assistance architecturale
45	Saint-Cierge-la-Serre	Création d'une nouvelle mairie
46	Saint-Clément	Aménagement du village
47	Saint-Désirat	Traversée de village
48	Saint-Étienne-de-Serres	Aménagement du village
49	Saint-Félicien	Aménagement de la zone touristique
50	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	Aménagement des espaces publics
51	Saint-Jacques-d'Atticieux	Projet de développement communal
52	Saint-Jean-Chambre	Bibliothèque et place publique
53	Saint-Jean-le-Centenier	Aménagement de la mairie
54	Saint-Julien-du-Gua	Aménagement de la place centrale
55	Saint-Laurent-sous-Coiron	village de caractère
56	Saint-Martin-de-Valamas	Aménagement de la place de la mairie
57	Saint-Martin-sur-Lavezon	Aménagement place publique
58	Saint-Mélany	Expertise de la ferme de Miaille
59	Saint-Michel-d'Aurance	Traversée de village
60	Saint-Michel-de-Chabrilanoux	Projet HQE
61	Saint-Montan	Suivi lotissement
62	Saint-pons	Aménagement des espaces publics
63	Saint-Symphorien-de-Mahun	Transfert de la mairie
64	Saint-Symphorien-de-Mahun	Déplacement de la mairie
65	Saint-Thomé	Aménagement des espaces publics
66	Saint-Vincent-de-Durfort	Logement communal
67	Satillieu	Aménagement d'une place publique
68	Savas	Restauration d'un bâtiment communal
69	Savas	Création d'une nouvelle mairie
70	Thueyts	Aménagement de la salle de spectacle
71	Toulaud	Préau de l'école (conseil sur place)
72	Vallon-Pont-d'Arc	Programmation de l'espace enfance
73	Vallon-Pont-d'Arc	Restructuration de la mairie/château
74	Vinezac	Aménagement des espaces publics
75	Vinezac	Aménagement de vestiaires
76	Vinezac	Aménagement du pôle d'activité
77	Viviers	Expertise de la Chapelle
78	Viviers	Programmation du complexe sportif
79	Viviers	Étude de circulation



SAINT-DÉSIRAT

L'intervention du CAUE à Saint-Désirat s'inscrit dans un contexte particulier face auquel il a fallu apporter une réponse plus poussée qu'un simple conseil à la collectivité.

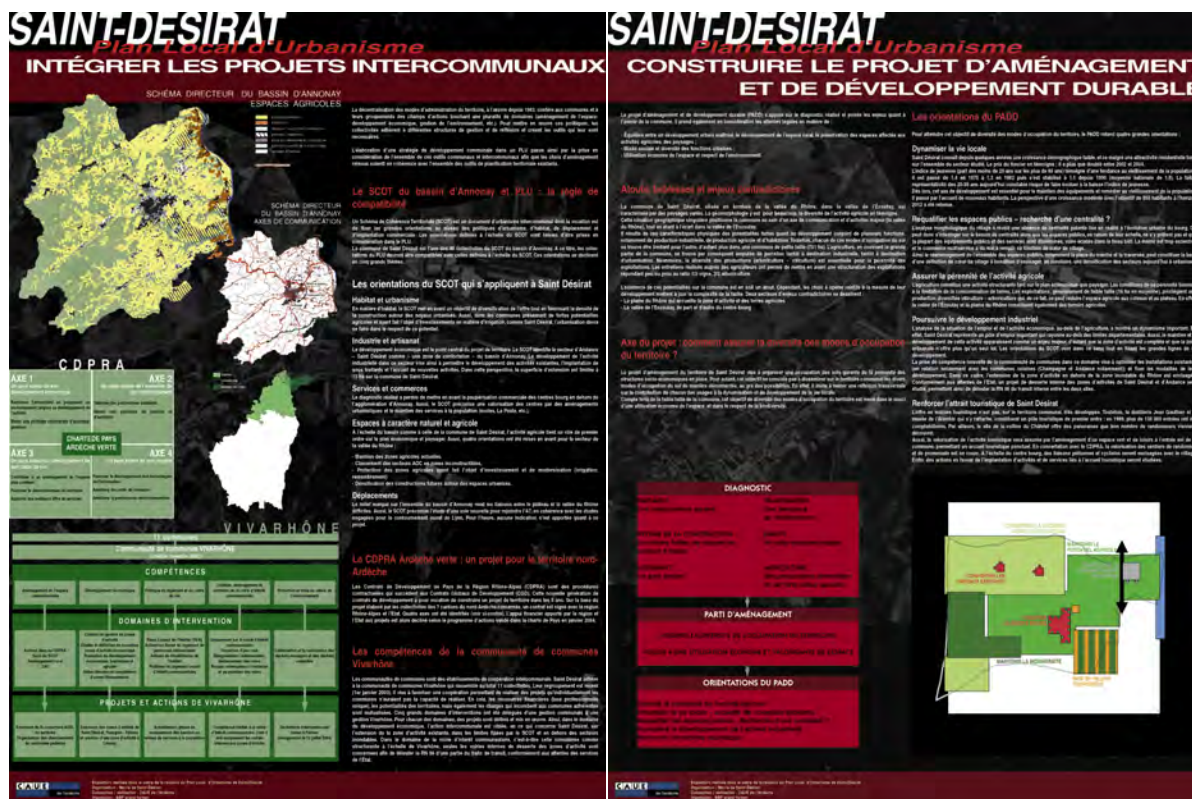
Le CAUE a été sollicité en 2002 pour accompagner la commune dans un projet de requalification de sa traversée d'agglomération alors que, parallèlement, la municipalité se lançait dans la révision de son POS en PLU.

Le CAUE n'a été associé au suivi du PLU que tardivement, notamment pour animer la concertation qui n'avait été assurée qu'à minima jusqu'alors. Une exposition devait être réalisée par le CAUE, à partir des éléments d'analyse du bureau d'études, en vue d'animer une réunion publique de présentation du projet de PLU.

Cependant, malgré l'avancement du dossier, les éléments transmis par le bureau d'études étaient largement insuffisants pour communiquer sur le projet. Par ailleurs, la municipalité et le bureau d'études se trouvaient dans l'incapacité d'appréhender un blocage conflictuel avec les agriculteurs.

Devant cette situation, toute l'équipe technique du CAUE a été mobilisée sur le terrain pendant quatre jours afin de compléter le diagnostic du bureau d'étude et de rassembler les données nécessaires à la concertation publique. Cette "semaine commando" a permis de définir la trame de l'exposition qui a été finalisée par la suite.

Une fois les données recueillies et traitées, le CAUE a donc pu jouer un rôle de médiation lors de la réunion publique de concertation. L'intervention du CAUE a permis de répondre aux rumeurs qui alimentaient le conflit, de remplir les obligations légales de la collectivité en termes de concertation et d'éviter le blocage du projet.



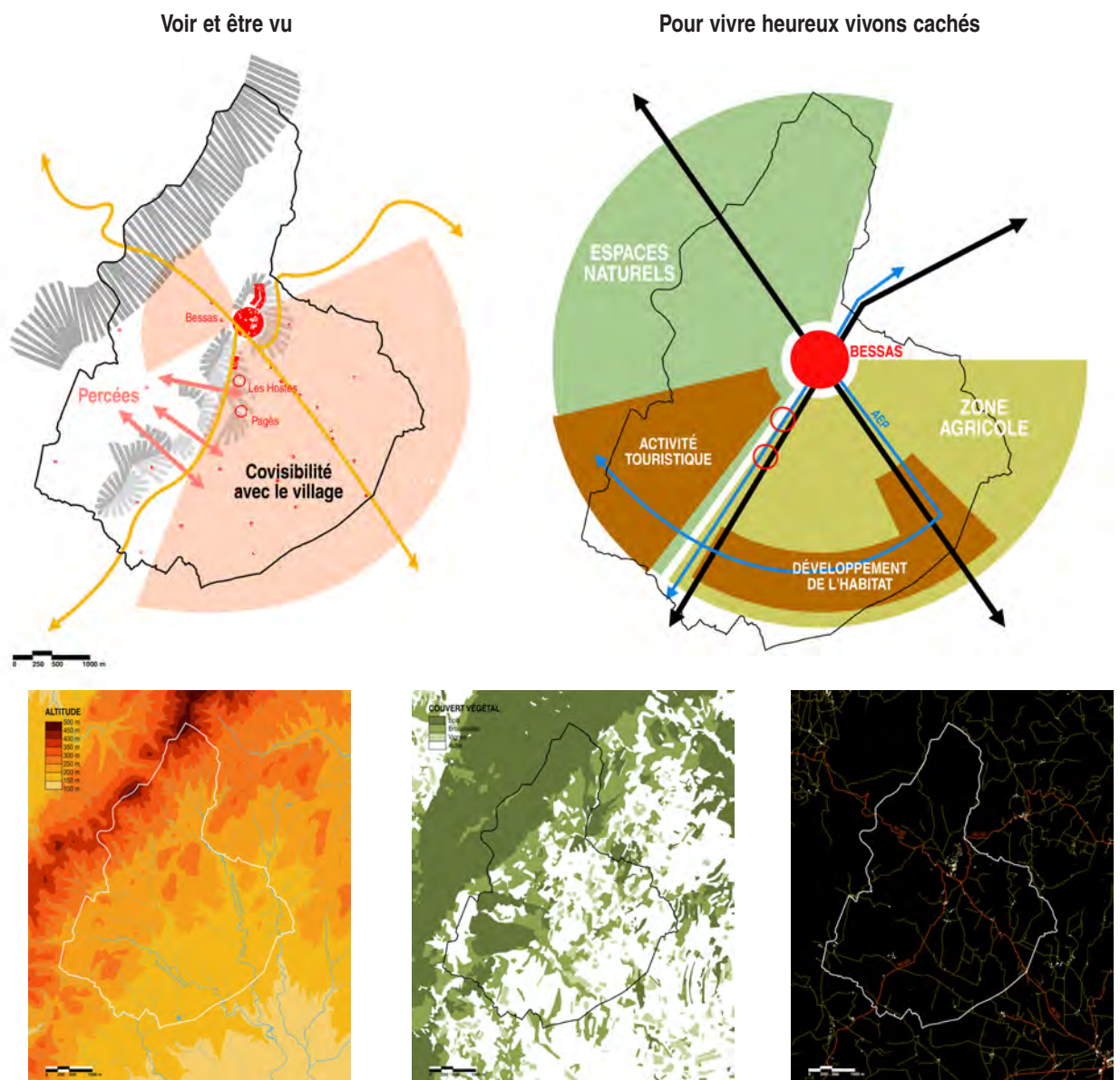
Une autre "opération commando" a été menée en 2004 sur la commune de Bessas, dans un contexte totalement différent.

La commune, qui s'était lancée dans son schéma général d'assainissement, se trouvait confrontée à la difficulté de définir un projet de développement nécessaire à la construction des scénarii d'assainissement. Dans un contexte très agricole où le foncier a un poids particulier, le conseil municipal n'arrivait pas à s'accorder sur l'opportunité de réaliser un document d'urbanisme.

Après une réunion d'information au conseil municipal sur la loi SRU et les démarches d'urbanisme qui en découlaient, le CAUE a proposé au maire de réaliser un pré-diagnostic sur son territoire afin de mettre en lumière les pressions qu'il subissait et les enjeux de développement associés.

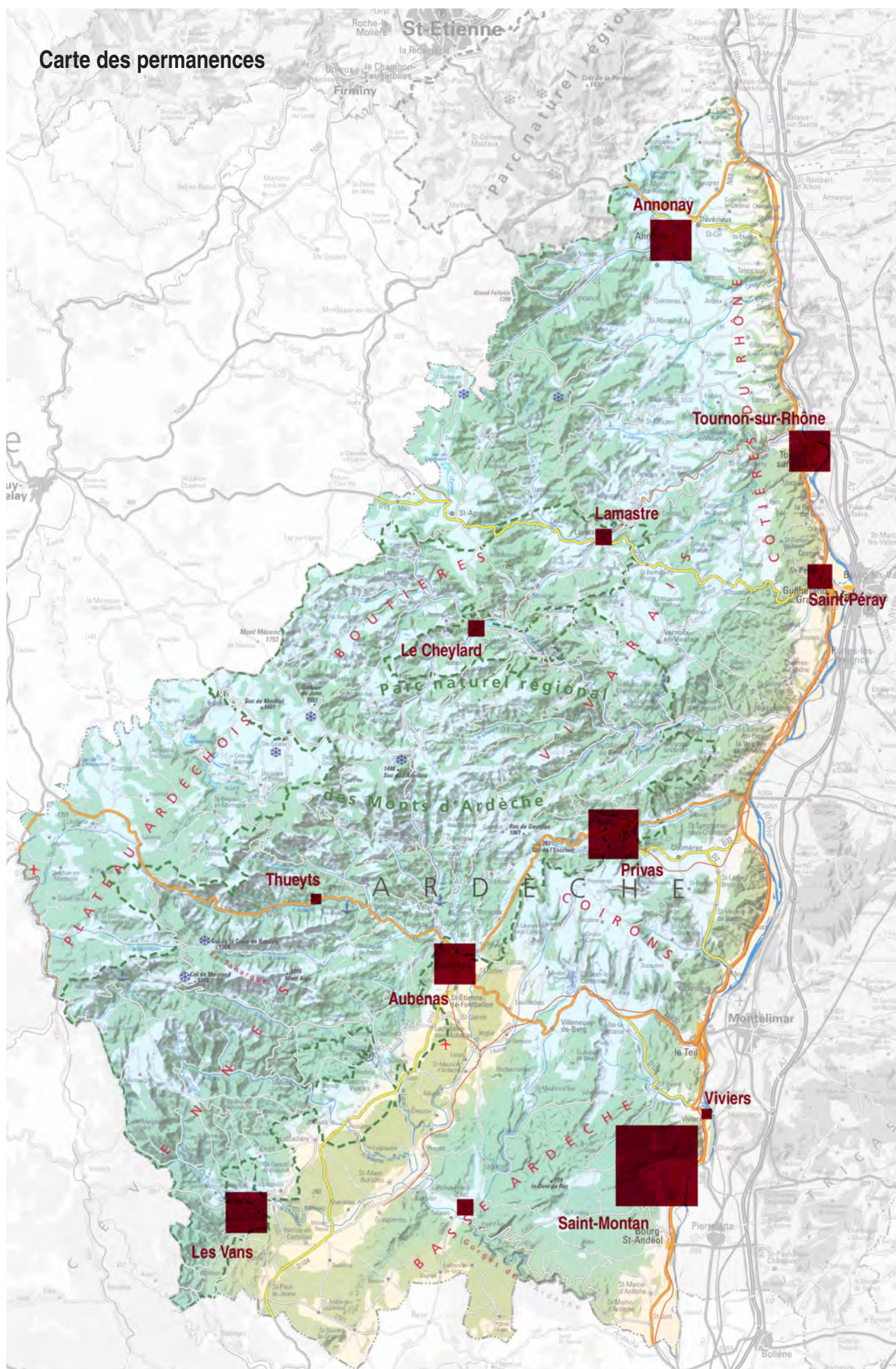
Sur le même principe qu'à Saint-Désirat, trois jours d'immersion sur le terrain ont permis à l'équipe technique de recueillir toutes les données nécessaires à l'analyse du territoire : repérage photographique, cartographie, entretiens, collecte de données...

Ces données ont ensuite été traitées, compilées dans un rapport et présentées en réunion publique. Ce diagnostic a permis de mettre en lumière des pressions extérieures fortes et une volonté de protection du territoire. Le document d'urbanisme a été présenté comme un outil possible pour résister à ces pressions. Mais les élus méditent encore...



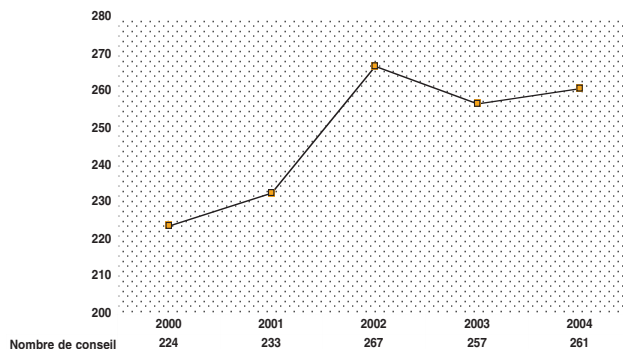
3

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS



LES PERMANENCES EN 2004

Évolution du conseil aux particuliers

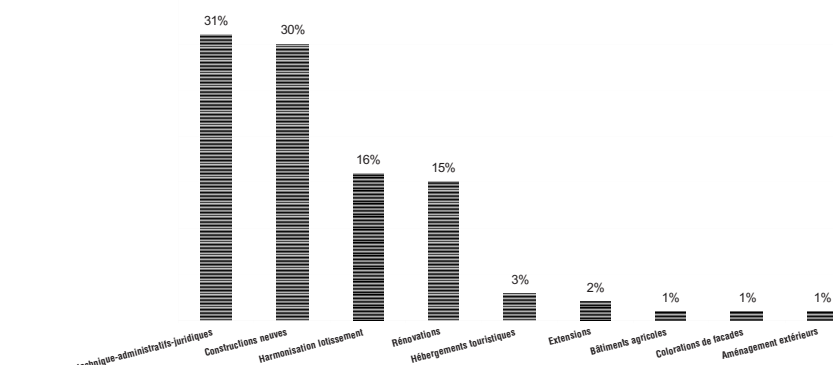


Durant l'année écoulée, le CAUE a tenu 12 permanences réparties sur l'ensemble du département pour accueillir les particuliers souhaitant bénéficier de conseils relatifs à leurs projets. Une permanence spécifique a été ouverte à Saint-Montan pour conseiller les pétitionnaires désireux de s'installer dans le nouveau lotissement communal. Le CAUE assume une mission particulière dite « d'harmonisation » pour à la fois faire appliquer le règlement du lotissement et respecter le cahier des charges sur 65 lots. 91 rendez-vous ont été pris durant l'année sachant que les candidats à l'accession à la propriété peuvent se déplacer plusieurs fois.

Cette opération a permis d'augmenter le nombre total de conseils aux particuliers par rapport à 2003. Cependant, si on ne prend pas en compte la permanence de Saint-Montan, on constate un recul de la fréquentation de l'ensemble des autres sites. Cette évolution est liée à plusieurs phénomènes. D'une part, il semble que les pétitionnaires accèdent à la propriété selon un système intégré proposé par les constructeurs. Ces derniers prennent en charge, du premier contact à la remise des clés, l'ensemble de la démarche du projet et ne proposent ni ne souhaitent rencontrer les architectes du CAUE. Par ailleurs, les secrétaires de mairie et les services instructeurs n'ont pas le réflexe de solliciter le CAUE ou de lui renvoyer les pétitionnaires. D'autre part, l'information et la communication liées à cette mission semblent trop confidentielles et sans doute mal ciblées. Il s'agira pour les années à venir de rectifier le tir afin de définir un plan de communication plus efficace et s'étalant sur le long terme.

Globalement la majeure partie du contingent de conseils concerne la construction neuve. Cela est évidemment conséquent à la forte pression foncière que connaît le département aujourd'hui et à la rareté du patrimoine plus ancien. Les modèles les plus fréquemment rencontrés sont issus de la série marchande vendue sur catalogue qui exige une surface de terrain et un mode d'implantation très consommateur d'espace. Cette constatation concerne tous les secteurs du département et génère un mitage du paysage de plus en plus massif.

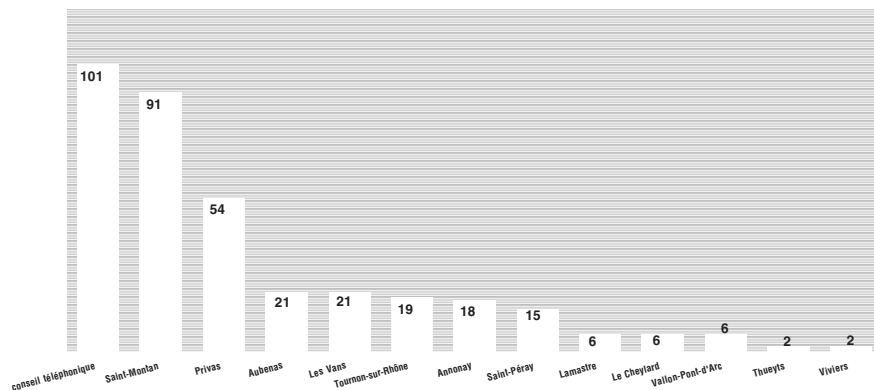
R partition par type de conseil



Au-delà du conseil aux particuliers, cette mission de service public apporte de précieux enseignements sur un phénomène social qui modifie considérablement l'actuel fonctionnement du territoire du département. Ce point est à mettre en relation avec la logique des documents d'urbanisme qui aujourd'hui ne sont que des outils de gestion des intérêts privés, bien éloignés de l'intérêt général.

Les permanences situées dans les plus grosses agglomérations (Privas, Aubenas, Annonay, Les Vans et Tournon) sont les plus fréquentées et concentrent, bien entendu, la majorité des projets de constructions neuves.

Répartition du nombre de conseils par permanence

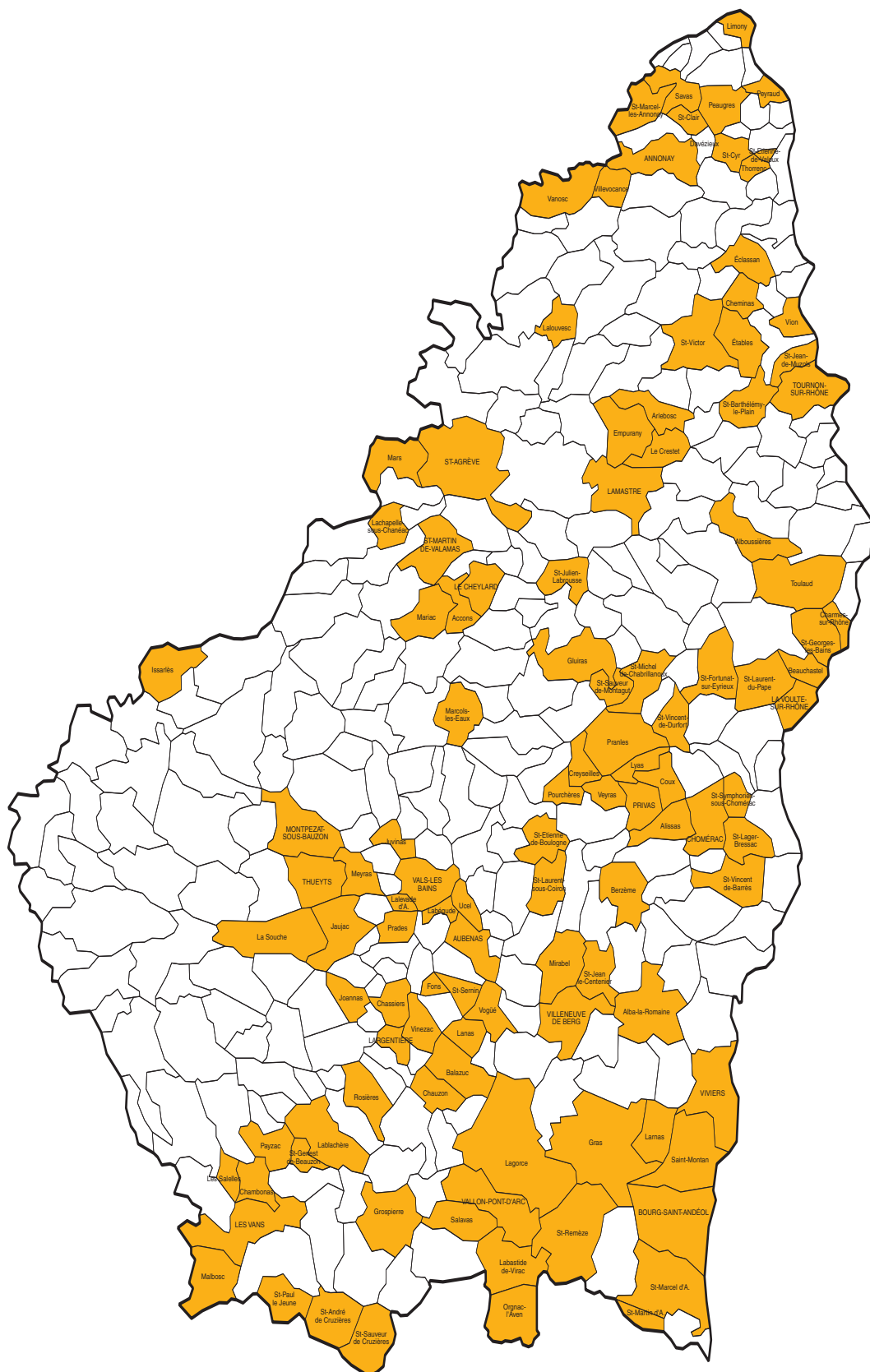


C

OMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES

COMMUNE DU PROJET	Nombre de projets	COMMUNE DU PROJET	Nombre de projets
Accons	1	58 Payzac	1
Alba-la-Romaine	1	59 Peaugres	1
Alboussière	1	60 Peyraud	1
Alissas	2	61 Pourchères	1
Annonay	1	62 Prades	3
Arlebosc	1	63 Pranles	3
Aubenas	7	64 Privas	3
Balazuc	1	65 Rosières	2
Beauchastel	1	66 Saint-Agrève	1
Berzème	1	67 Saint-André-de-Cruzières	1
Bourg-Saint-Andéol	1	68 Saint-Barthélémy-le-Plain	3
Chambonas	1	69 Saint-Clair	1
Charmes-sur-Rhône	1	70 Saint-Cyr	2
Chassiers	1	71 Saint-Étienne-de-Boulogne	1
Chauzon	1	72 Saint-Étienne-de-Valoux	1
Cheminas	1	73 Saint-Fortunat	1
Chomérac	1	74 Saint-Genest-de-Bauzon	1
Coux	6	75 Saint-Georges-les-Bains	1
Creysseilles	1	76 Saint-Jean-de-Muzols	2
Éclassan	3	77 Saint-Jean-le-Centennier	1
Empurany	3	78 Saint-Julien-Labrousse	1
Étables	2	79 Saint-Lager-Bressac	2
Fons	1	80 Saint-laurent-du-Pape	4
Gluiras	1	81 Saint-Laurent-sous-Coiron	1
Gras	2	82 Saint-Marcel-d'Ardèche	1
Groqpierre	1	83 Saint-Marcel-les-Annonay	4
Issarlès	1	84 Saint-Martin-d'Ardèche	1
Jaujac	2	85 Saint-Martin-de-Valamas	1
Joannas	1	86 Saint-Michel-de-Chabrilanoux	2
Juvinas	1	87 Saint-Montan	87
La Souche	1	88 Saint-Paul-le-Jeune	4
La Voulte-sur-Rhône	1	89 Saint-Reméze	1
Labastide-de-Virac	1	90 Saint-Sauveur-de-Cruzières	1
Labégude	1	91 Saint-Sauveur-de-Montagut	2
Lablachère	3	92 Saint-Sernin	1
Lachapelle-sous-Chanéac	1	93 Saint-Symphorien-sous-Chomérac	1
Lagorce	1	94 Saint-Victor	3
Lalevade-d'Ardèche	1	95 Saint-Vincent-de-Barrés	1
Lalouvesc	1	96 Saint-Vincent-de-Durfort	1
Lamastre	2	97 Salavas	1
Lanas	1	98 Savas	1
Largentière	1	99 Thorrenc	1
Larnas	1	100 Thueyts	1
Le Cheylard	2	101 Toulaud	2
Le Crestet	2	102 Tournon-sur-Rhône	4
Les Sallèles	1	103 Ucel	1
Les Vans	2	104 Vallon-Pont-d'Arc	1
Limony	1	105 Vals-les-Bains	2
Lyas	1	106 Vanosc	1
Malbosc	1	107 Veyras	2
Marcols-les-Eaux	1	108 Villeneuve-de-Berg	1
Mariac	1	109 Villevocrance	1
Mars	1	110 Vinezac	1
Meyras	1	111 Vion	3
Mirabel	2	112 Viviers	2
Montpezat-sous-Bauzon	1	113 Vogüé	2
Orgnac-l'Aven	1		

LOCALISATION DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES



4 **LE FLEURISSEMENT**



ÉDITION 2004 DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Pour la seconde année, le CAUE de l'Ardèche a organisé le concours des villes et villages fleuris. La campagne démarre en mars avec l'envoi à toutes les communes du bulletin d'inscription. 66 communes se sont inscrites en 2004 contre 47 en 2003. Cette augmentation est liée en partie à l'obligation faite par le Conseil général d'intégrer au concours tous les villages inscrits dans la démarche ou labellisés « village de caractère ».

Le jury composé de 19 personnes rassemble des professionnels en activité et en retraite, des représentants d'organismes à vocation touristique, des amateurs bénévoles. Cette diversité de profil garantit une meilleure objectivité du regard porté sur les réalisations et leur évolution.

Un calendrier de tournées est mis au point avec le comité qui se réunit en juin. Seize jours de tournées ont été nécessaires pour visiter toutes les communes. Ces visites sont l'occasion pour les communes de rencontrer des professionnels de l'horticulture et des espaces verts, c'est pourquoi le temps de visite a été augmenté afin de favoriser ces échanges. À l'issue des tournées une note de synthèse a été envoyée dans les communes conseillées.

Afin de marquer le redémarrage de la saison et non plus son achèvement, la remise des prix s'est déroulée en mars 2005. Cette cérémonie organisée dans les locaux de l'hôtel du département, rassemble près de 150 personnes.

Le concours des maisons fleuries

2004 est marquée par une évolution de ce concours. En effet jusqu'à présent tous les particuliers pouvaient s'inscrire directement auprès du CAUE pour une participation au concours départemental des maisons fleuries. Dorénavant ne sont pris en compte que les candidatures des particuliers déjà lauréats dans leur communes. Ce changement rétablit l'échelle d'évaluation communale puis départementale et incite les communes à organiser leur propre concours.

Les formations

Dans les petites communes, le fleurissement est l'affaire de l'agent de la commune, des élus ou des bénévoles, n'ayant pas souvent reçu une formation adéquate. Par conséquent, plusieurs sessions de formation se sont déroulées au printemps et à l'automne 2004. Ces formations ont eu pour objet d'apporter les connaissances de base permettant d'adopter une démarche globale pour la valorisation du cadre de vie, d'éviter le fleurissement au coup par coup et la répétition de schémas classiques souvent inadaptés à la commune.

Réparties sur six localités du département, ces formations ont été animées par le lycée horticole de Romans-sur-Isère et ont rassemblé près de 200 personnes.

Les visites de sites

En continuité avec la session de formation d'avril, une visite a été organisée en juin au lycée horticole de Romans-sur-Isère, et dans la commune fleurie de Bourg-de-Péage. Ces visites ont permis d'aborder les notions de gestion différenciée au niveau du fleurissement et d'évoquer la prise en compte de l'environnement dans le fleurissement.

5

LE CENTRE DE DOCUMENTATION



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le CAUE de l'Ardèche a pour fonction d'informer, de former, de conseiller et de sensibiliser afin de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur l'ensemble du département.

Le centre de ressources et de documentation du CAUE de l'Ardèche centralise, gère et diffuse les informations requises pour répondre aux missions qui lui ont été dévolues.

Ce centre de documentation est également à la libre disposition des élus, des professionnels et des particuliers.

Le fonds documentaire rassemble des références sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement, de la sensibilisation scolaire, ainsi que sur l'aménagement, l'habitat, la législation...

Le fonds documentaire se compose de :

- Environ 1800 ouvrages : monographies, rapports, actes, brochures
- Revues et lettres d'informations : le CAUE reçoit 11 abonnements ainsi que diverses lettres d'informations (d'associations, organismes régionaux ou nationaux...) ;
- Presse locale ;
- Études réalisées par le CAUE auprès des communes ou collectivités locales ;
- Photographies : fonds composé de plus de 13 200 diapositives. Il est en cours d'enrichissement en photos numériques sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage ardéchois ;
- Vidéocassettes et CD-Rom.

Travaux réalisés pour une meilleure gestion du centre de documentation :

Au cours de l'année 2004, nous avons reçu Florence Jacquemet, stagiaire en documentation, qui s'est chargée de la mise en place d'une gestion du fonds iconographique. Au moment de son stage, le fonds était principalement constitué de diapositives.

Son travail a donc consisté dans un premier temps à analyser l'existant et les besoins du CAUE, par la suite, un plan de classement a été élaboré pour permettre la création d'une base de données spécifique aux documents iconographiques.

Depuis le travail de cette stagiaire le fonds d'images a évolué en nombre et en support, puisque nous sommes passés aux photos numériques !

Acquisitions de 2004, pour le centre de ressources :

- Le Plan Local d'Urbanisme, Patrick Hocreître ;
- Code de l'Urbanisme 2004-2005, Bernard Lamorlette, Dominique Moreno ;
- Mémento social 2004, Éditions Francis Lefebvre ;
- Revue « Esprit » : Résister à l'impuissance démocratique ;
- La ville et l'enjeu du Développement durable, Marc Sauvez ;
- Dictionnaire des noms de lieux des Cévennes, Paul Fabre ;
- Toponymie Nord Occitane, Bénédicte Fénier, Jean-Jacques Fénier ;
- Toponymie Occitane, Bénédicte Fénier, Jean-Jacques Fénier ;
- Du territoire aux paysages, recommandations pour des démarches de projets, CAUE 69 ;
- Petites machines à habiter : home sweet mobil-home, ou l'habitat léger de loisirs, CAUE 72 ;
- Agir sur la ville. Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes, DRAC Rhône-Alpes ;
- Études SITADEL : les chiffres de la construction neuve en Rhône-Alpes, D.R.E. Rhône-Alpes ;
- Statistiques Mobilité domicile – travail, INSEE ;
- Guide Rhône-Alpes de l'architecture du XXe siècle, Bernard Marey ;
- Le carnet du maire, CAUE 13 ;
- Sensibilisation des jeunes au cadre de vie, CD-ROM FNCAUE.

6 **ACTION CULTURELLE**



5^{ÈME} NUIT DU FILM



“FILMS FLEUVE”

Des jardins aux paysages de routes, en passant par le patrimoine du XXe siècle et le paysage dans le cinéma asiatique, le CAUE de l'Ardèche renouvelle chaque année son approche du paysage afin d'y sensibiliser le grand public. L'édition 2003 consacrée aux paysages de la route a permis d'aborder le paysage sous un angle spécifique, ce type d'approche fut reconduit en 2004 mais par le biais d'un vecteur totalement différent. En effet, il a été question cette année des paysages du fleuve.

Le choix de ce thème réside dans la variété paysagère proposée par le fleuve. À l'origine, un cours d'eau est le fruit du phénomène purement naturel de la gravité. Un savant mélange d'adaptation et d'érosion lui a permis de modeler une infinité de variations paysagères sur un même thème : la route vers l'océan. Cette diversité s'enrichit de sa capacité à refléter ce qui l'entoure. Lorsque l'homme investit ses berges, il lui restitue ainsi l'image des aménagements réalisés.

Cette manifestation ouverte à tous s'est déroulée dans la nuit du 5 au 6 juin 2004 à VIVIERS dans le parc de la mairie et à accueilli 109 spectateurs.

Située au sud du département, cette commune de près de 3500 habitants s'étire le long de la rive droite du Rhône. Elle possède un riche patrimoine architectural lié en partie à la présence des évêques au XVe siècle. Sa localisation sur les berges du Rhône était une illustration du sujet abordé lors de cette nuit.

Programmation de la manifestation

18 h 30 : Ouverture du site au public.

Apéritif et présentation des expositions sur le thème du fleuve.

- Exposition photos de Tristan ZILBERMAN du collectif "Libres Regards" intitulée "Planète fleuve"
- Exposition de l'association "Rhône source de vie" sur le patrimoine du Rhône.

22 h 00 : "L'ATALANTE" de Jean VIGO.

Film maudit et unique long métrage de ce météore du cinéma français que fut Jean VIGO, L'Atalante demeure un ovni, mélange de picaresque, de poésie, de quotidien et de féerie. L'univers des marins y est à la fois réaliste et totalement magnifié.

00 h 05 : "LA RIVIÈRE SANS RETOUR" de Otto PREMINGER.

Western classique, le film est célèbre pour ses scènes impressionnantes de descente de la rivière, ainsi que pour l'incursion dans le film de Marilyn MONROE.

02 h 05 : "LA NUIT DU CHASSEUR" de Charles LAUGHTON.

On ne se remet jamais de la vision d'un tel chef d'œuvre ! Premier et unique film réalisé par l'immense acteur Charles LAUGHTON, le téléscopage de cette poésie visuelle (le regard des enfants sur l'histoire) avec la force tranquille, brutale et charnelle de MITCHUM, est une clé pour comprendre cette impression de fascination et de malaise qui nous envahit pendant cette heure et demie de frissons. Car on a peur à la vision de "La Nuit du Chasseur". Très peur.

04 h 10 : "DÉLIVRANCE" de John BOORMAN.

Quatre Américains de classe moyenne, Ed Gentry, Lewis Medlock, Bobby Trippe et Drew Ballinger décident de consacrer leur week-end à la descente en canoë d'une impétueuse rivière située au nord de la Géorgie. Ils envisagent cette expédition comme un dernier hommage à une nature sauvage et condamnée par la construction d'un futur barrage. Mais les dangers qu'ils affronteront ne proviendront pas uniquement des flots tumultueux de la rivière... Ils vont devoir pour survivre retrouver des instincts violents. Le fleuve est ici une descente aux enfers, un retour aux pulsions vitales, mais aussi la métaphore d'une Amérique originelle fondée sur la violence.

05 h 35 : Fin de la manifestation.